



Citoyennes et citoyens,  
Chers collègues du conseil municipal,  
Membres des médias,

Bienvenue à cette séance extraordinaire du conseil municipal visant l'adoption du budget pour l'année 2026, axé sur la pérennité et le développement de notre Ville.

Ce soir, je vous présente un budget équilibré et responsable de 98,8 M\$. Il a été conçu pour atténuer les effets combinés de l'inflation et du dépôt de rôle triennal d'évaluation sur le quotidien des Joliettains, tout en poursuivant la croissance de la cité régionale au moyen d'initiatives structurantes. Tel a été notre fil conducteur.

À l'instar d'autres villes du Québec, un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière a été déposé en septembre dernier et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Joliette n'y fait pas exception : la valeur des immeubles du territoire poursuit sa progression, et l'on observe une hausse moyenne de 45 % de la valeur résidentielle. Ainsi, la valeur de la maison moyenne s'établit désormais à un peu plus de 427 000 \$ (427 046 \$). Il importe toutefois de préciser qu'une augmentation de la valeur d'une propriété ne se traduit pas automatiquement par une hausse équivalente du compte de taxes.

Lors d'un dépôt de rôle, les variations de valeur diffèrent d'une propriété à l'autre. Ainsi, certains propriétaires verront leur compte de taxes diminuer, tandis que d'autres constateront une hausse, parfois légère, parfois plus marquée.

L'essor important du marché immobilier au cours des dernières années, soit entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 1<sup>er</sup> juillet 2024, explique en grande partie la forte augmentation de la valeur de la maison moyenne.

Pour permettre de régulariser l'augmentation de la valeur des propriétés et de limiter la charge fiscale des citoyens, le conseil municipal a choisi d'établir un nouveau taux de taxes à 0,549 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,73 \$ en 2025. Pour la maison moyenne, évaluée à un peu plus de 427 000 \$, cela se traduit par une augmentation annuelle de 200 \$ sur le compte de taxes.

En somme, 57 % des propriétaires de résidences unifamiliales verront leur compte diminuer, demeurer stable ou augmenter de 120 \$ ou moins pour l'année, tandis que 43 % des propriétaires connaîtront une augmentation de plus de 120 \$.

Les dépenses totales, quant à elles, augmenteront de 4 M\$ pour la prochaine année. De ce montant, 2,2 M\$ correspondent à une augmentation des achats en électricité et 1,8 M\$ représente diverses variations des dépenses par service, notamment l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre (1 M\$) et les coûts nécessaires à la prestation de services.

En plus des projets d'investissements mentionnés plus tôt lors de la présentation du Programme triennal des immobilisations, la Ville est fière de poursuivre, en 2026, ses démarches avec le Centre Culturel Desjardins dans le cadre du projet du Cabaret La Fresque. Cette collaboration témoigne de la volonté constante de la Ville d'accorder une place de premier plan au développement culturel.

Juste avant de céder la parole à M. Luc Beauséjour, conseiller municipal du district 1 (Secteur Bélair et Christ-Roi) et président de la Commission de l'administration, je souhaite remercier, au nom de l'ensemble du conseil municipal et en mon nom personnel, tous les membres de l'équipe de la Ville de Joliette pour leur engagement quotidien à offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens. Je tiens aussi à mentionner la mise en ligne de divers outils de vulgarisation sur le site Web de la Ville, afin que tous soient au fait des grandes lignes du budget 2026. Une bonne information est la clé!

Pierre-Luc Bellerose, maire de Joliette  
Le 15 décembre 2025